

venez en
savoir plus...

Bureau de reconnaissance des acquis

Service de la formation continue - Cégep de Saint-Hyacinthe

3000, avenue Boullé, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H9
450 773-6800 ou 514 875-4445 (Rive-Sud et Montréal), poste 2279
rac@cegepsth.qc.ca

Pour obtenir des informations en ligne :

www.cegepsth.qc.ca



vosre expérience :
un atout pour un diplôme

Bureau de reconnaissance des acquis

Depuis plus de 20 ans,
le Service de la formation continue
du Cégep de Saint-Hyacinthe a développé
des expertises variées en reconnaissance
des acquis ; ces expertises sont maintenant
consolidées à l'intérieur d'un Bureau de
reconnaissance des acquis.

Qu'est-ce que la reconnaissance des acquis ?

C'est une démarche qui permet à un adulte d'obtenir une reconnaissance officielle de ses acquis et de ses compétences provenant d'expériences variées par rapport à des normes socialement établies, notamment celles présentées dans les programmes d'études du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Faites valider vos acquis dans l'une ou l'autre des attestations d'études collégiales suivantes :

- Bureautique LCE.55
- Bureautique et comptabilité LCE.1N
- Courtage immobilier résidentiel EEC.1Y
- Efficacité énergétique : réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation EEC.1K
- Finance et comptabilité informatisée LCA.83
- Techniques d'éducation à l'enfance JEE.OK
- Techniques d'éducation spécialisée JNC.13
- Gestion de commerce LCA.5X

Vous êtes concerné

Si vous êtes...

- salarié,
- travailleur autonome,
- bénévole au service d'une association,
- nouvel arrivant.

Si vous souhaitez...

- changer d'emploi ou de fonction,
- évoluer sur le plan personnel et professionnel,
- accroître vos chances de promotion.

Si vous avez...

- occupé un ou plusieurs emplois en rapport avec le diplôme envisagé,
- amorcé un programme qui n'est pas terminé.

Comment procéder ?

- Demande faite par téléphone ou par courriel
- Rencontre d'une conseillère pédagogique : préparer le dossier de candidature et fournir les pièces justificatives demandées
- Analyse du dossier de candidature par la conseillère pédagogique
- Entrevue avec une spécialiste de contenu
- Évaluation des compétences par la spécialiste de contenu

Au terme de la démarche, vous recevrez...

un document officiel du MELS attestant les compétences que vous maîtrisez.

Coûts

Frais d'analyse de dossier
Frais reliés aux cours